

# MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 16 juin 2021

## 12. Position CM et décision CG sur le postulat PVN (C. Louis) « Un plan vélo pour La Neuveville » (C. Ferrier)

---

### Introduction

M. Cyprien Louis, du parti Les Verts, demande au Conseil municipal de présenter un projet de délibération pour un crédit d'étude visant à établir un plan vélo pour la Commune. Celui-ci doit permettre de développer les aménagements cyclables sur tout le territoire communal et identifier les itinéraires vélos sécurisés à favoriser. Il doit aussi assurer le développement de suffisamment de places de stationnement pour vélos, par principe couvertes et sécurisées, en particulier à proximité des transports publics, commerces et services publics.

Enfin, il doit analyser la possibilité d'implanter un réseau de vélos libre-service et des stations de recharges électriques à certains lieux stratégiques.

### Développement

Le territoire de La Neuveville est particulièrement favorable à l'utilisation du vélo, électrique ou non. En effet, son territoire restreint et sa dénivellation plutôt faible permettent d'effectuer la plupart des déplacements à vélo. L'entier du territoire de la commune est en zone 30, excepté la route cantonale, ce qui est favorable au vélo sans mettre en place des aménagements coûteux. Pour améliorer encore cette situation, il serait possible d'implanter dans les rues à sens unique des contre-sens cyclables qui permettent d'une part au vélo d'emprunter la rue dans les deux sens, mais aussi de limiter la vitesse des voitures.

Le stationnement pour les vélos est pratiquement inexistant à La Neuveville, excepté à proximité des écoles et de la gare. La mise en place de stationnement couvert ou non, mais toujours sécurisé, inciterait les habitants à préférer le vélo pour leurs déplacements.

Un plan vélo pour La Neuveville permettrait de planifier tous les aménagements pour la promotion des cycles sur le territoire communal. Le Service de la gestion du territoire s'est approché de Büro für Mobilität, afin de connaître la procédure pour la mise en place d'un Plan vélo. Celui-ci propose une étude en deux phases :

	estimation des coûts
1. Diagnostic <ul style="list-style-type: none"><li>Analyse des routes communales et cantonales, identification des points faibles du réseau : signalisation, stationnement, sécurité</li><li>Bilan général</li></ul>	CHF 7'700.- TTC
2. Plan vélo <ul style="list-style-type: none"><li>Identification des leviers d'action à mettre en place pour favoriser le vélo</li><li>Catalogue de mesures, sans estimation des coûts</li></ul>	CHF 8'800.- TTC
<b>Total</b>	<b>CHF 16'500.- TTC</b>

Büro für Mobilität propose également une troisième phase d'étude optionnelle pour la mise en œuvre et l'appui au maître de l'ouvrage pour un montant de CHF 6'100.-.

Au vu des coûts de l'étude, le mandat sera mis en concurrence entre plusieurs bureaux actifs dans le domaine et une demande de budget sera adressée au Conseil général.

### **Conclusion**

Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le postulat pour l'élaboration d'un plan vélo pour La Neuveville.

CONSEIL MUNICIPAL